

AFFAIRE N°6 - Construction d'une usine de broyage des ordures ménagères (1ère et 2ème tranche) - Emprunt de 5 000 000 de F à contracter auprès de la CDC.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à contracter auprès de la CDC un emprunt de CINQ MILLIONS de francs destiné à compléter le financement des travaux de construction de l'usine de broyage des ordures ménagères (1ère et 2ème tranches) et qui s'établit ainsi :

- Subvention du M. I. 76/77.....	1 490 000 F
- Subvention FIANE.....	2 000 000 F
- Subvention M. I. 1978.....	260 000 F
- Emprunt CDC (contingent 78/1 000 000 F) (contingent 79/4 000 000 F).....	5 000 000 F
<hr/>	
TOTAL.....	8 750 000 F

Je vous demande également de m'autoriser à inscrire au Chap.930 - Art.672 du budget communal la somme de 1 000 F à titre de participation aux frais d'instruction des dossiers.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

L'emprunt initial auprès de la CDC était de 7 millions. Mais depuis nous avons obtenu du FIANE, qui est un fonds qui sert à favoriser l'environnement une subvention de 2 millions.

En conséquence notre emprunt n'est plus de que 5 millions dont la répartition est la suivante :

st, Denis, le 1<sup>er</sup> octobre 1978 Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Pour le Maire

Le Secrétaire Général

Signé: Patrice DAGNIER

Pour copie certifiée conforme,

pour le Directeur des Finances et des Collectivités locales

Le Chef de Bureau Délégué

J. LACOSTE.

ADOPTE A L'UNANIMITE.